Attestation PPR « Sécheresse » maison individuelle

Faute de réalisation d'une étude géotechnique, je soussigné(e)
atteste que le projet de construction faisant l'objet de la présente demande de permis de construire prend et prendra en compte les mesures applicables aux maisons individuelles tel que définies au Titre III du règlement du Plan de Prévention des Risques naturels concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (PPR « sécheresse ») approuvé par arrêté préfectoral du 1 ^{er} octobre 2013.

Signature du maître d'ouvrage

Attestation PPR « Sécheresse »

Je soussigné(e)
atteste en ma qualité de : architecte du projet,
□ expert(e) agréé(e),
qu'une étude géotechnique a été réalisée et que le projet de construction faisant l'objet de la présente demande de permis de construire, déposée par
en tient compte au stade de sa conception, conformément à l'article R.431-16 e du Code de l'urbanisme et en application du Plan de Prévention des Risques naturels concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (PPR « sécheresse ») approuvé par arrêté préfectoral du 1 ^{er} octobre 2013.

signature et cachet de l'architecte ou de l'expert(e) agrée(e)